

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 10

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

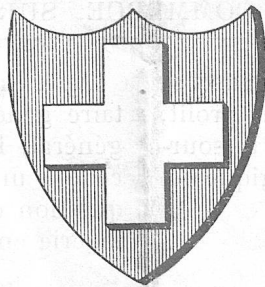
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Chambre de Commerce Suisse en France

SIÈGE SOCIAL : 61, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS (8^e)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
COMMERSUIS-PARIS

TÉLÉPHONE : ÉLYSÉES 54-94

Heures de réception et d'ouverture de la Salle
de Lecture :

De 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures

SECTION DE LYON : 6, Quai des Brotteaux

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. ALPHONSE DUNANT, Ministre de Suisse en France

COMITÉ DE DIRECTION

M. F. DOBLER, *Président* ; M. A. DUPLAN, *Vice-Président*.

MM. F. BRANDT, et F.-E. HIRT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. F. DOBLER, *Président* ; M. A. DUPLAN, *Vice-Président*.

MM. G. BRANDT, J.-L. COURVOISIER, C. DELAPRAZ, CH. GAY, F.-A. GRAF,
H. GUNTHERT, H. HEER, F.-E. HIRT, A. JAM, C. KELLER, A. J. MARET, E. MONVERT,
A. REYMOND, A. STIRLIN et WOLFER-SULZER.

Trésorier : M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD, 15, Rue Richer.

Secrétaire-Général : M. JACQUES DE PURY.

SOMMAIRE :

COMITÉ DE DIRECTION. — ÉTAT DES MEMBRES. —
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET BANQUET DE LA CHAMBRE
DE COMMERCE. — DIVISION HORLOGERIE. — SITUATION
DES REPRÉSENTANTS DE COMMERCE EN FRANCE AU
POINT DE VUE FISCAL. — DÉCLARATIONS FISCALES.
— LOI MODIFIANT ET COMPLÉTANT LA LOI DU
1^{er} JUILLET 1916 SUR LES BÉNÉFICES DE GUERRE. —
RESTRICTION DES IMPORTATIONS ET PROTECTION DOUA-
NIÈRE EN FRANCE. — FOIRE SUISSE D'ÉCHANTILLONS,
BALE 1921. — EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'AUTO-
MOBILE ET DU CYCLE, A BALE. — FOIRE DE LYON.
LA FOIRE-EXPOSITION D'ALGER. — NOUVEAU SERVICE
DIRECT ENTRE LONDRES ET PARIS. CONSULAT DE
SUISSE A LILLE. — IMPORTATION, EXPORTATION,
DOUANES. — OFFRES DE REPRÉSENTATION.

COMITÉ DE DIRECTION

Le Conseil d'administration et le Comité de
direction ont enregistré avec un grand regret

la démission de M. James de Reynier, qui
vient d'être appelé par le Conseil d'adminis-
tration de la Société des Nations, à la prési-
dence du Conseil du port et des voies d'eau de
Dantzig.

Cette nomination, qui honore à la fois
M. de Reynier et son pays, prive la Colonie
suisse de Paris et, en particulier, la Chambre
de Commerce, d'un de leurs éléments les plus
actifs et les plus dévoués. Nous lui resterons
toujours reconnaissants de l'intérêt qu'il a
porté, dès ses débuts, à notre Association et
de l'empressement avec lequel il a mis à son
service les expériences faites au cours de la
guerre, pendant laquelle M. de Reynier diri-
gea, avec la distinction et le succès que l'on
sait, le Bureau de la S. S. S. à Paris.